



Ecole Saint Joseph
35 rue du Pont-Levis 44521 OUDON
Tél : 02.40.83.61.25
courriel : direction@esjo.fr
site Internet : www.esjo.fr



Oudon, le 31 août 2021

Chers parents,

Cet été, la météo a été très contrastée, il faut l'avouer. On a pu toutefois bien apprécier de visionner les jeux olympiques de Tokyo et de sentir la ferveur de nos athlètes. Ce sont désormais les jeux paralympiques qui se déroulent et nous encourageons encore nos sportifs.

Nous aussi nous sommes dans les starting-blocks pour accueillir nos élèves. Et oui, voici venu le temps d'une nouvelle rentrée scolaire !

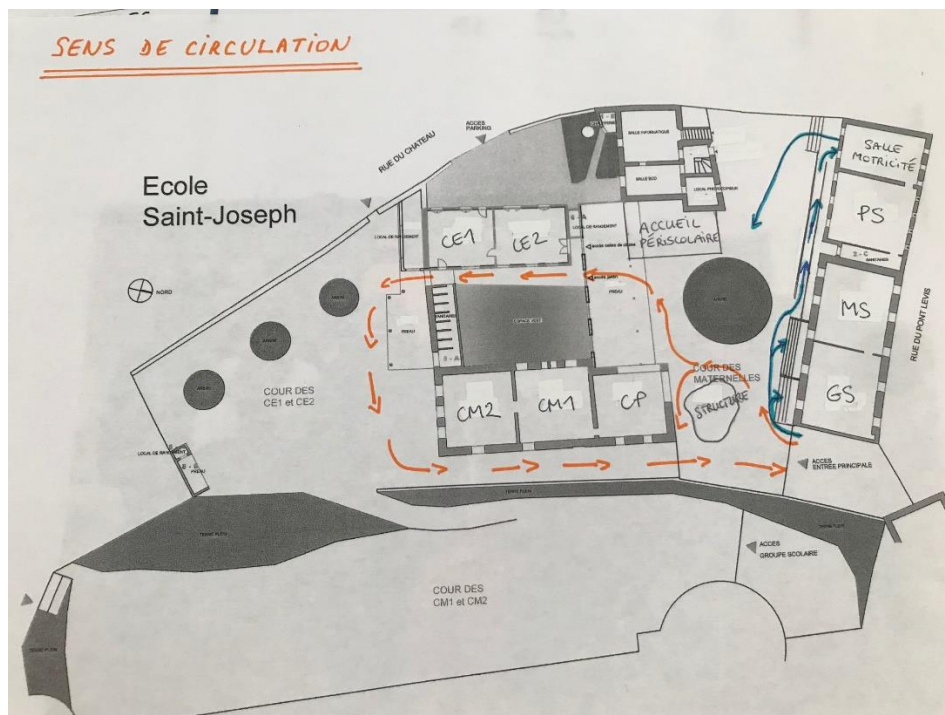
L'année scolaire dernière a été encore particulière. Avec l'équipe, nous vous demandons de bien lire les informations ci-dessous et de noter les dates dans vos agendas.

Rentrée 2021

Voici les consignes qui restent pour certaines identiques à la fin de l'année :

- Un seul parent accompagne l'enfant **le matin et le midi** :
 - o jusqu'au portail pour les primaires (sauf le jour de la rentrée).
 - o devant la porte des classes pour les maternelles.
- Pour la sortie **le soir** : chaque parent vient chercher son (ses) enfant(s) à la porte des classes en suivant (GS-MS-PS-CE2-CE1-CM2-CM1-CP) entre 17h00 et 17h10.
- Le port du masque est obligatoire pour tous les adultes dans l'enceinte de l'école.
- Du CP au CM2, le **port du masque** (chirurgical ou de catégorie 1) reste obligatoire à ce jour en intérieur (niveau 2 du protocole). La situation pourra évoluer selon les niveaux d'alerte. Merci de fournir 2 masques par jour (et une réserve dans le cartable dans un sac propre + prévoir un sac pour les masques sales) par enfant, ainsi **qu'un essuie-main** propre chaque matin utilisé en classe.
- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève et sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent la cheffe d'établissement.
- En cas de fièvre constatée à l'école, l'enseignant vous contactera afin que vous veniez chercher rapidement votre enfant et alliez chez le médecin. Merci de garder votre portable disponible si possible.
- Les gestes barrières sont à respecter.
- Les parents ne rentrent pas dans les classes (sauf pour la rentrée des PS dans la salle de motricité).

- Merci de ne pas rester discuter sur la cour, ni de vous regrouper à la sortie. Au portail, bien veiller à attendre en respectant la distanciation sociale.
- Veuillez suivre le sens des flèches pour circuler dans l'école :



Le jeudi 2 septembre, jour de la rentrée, les primaires iront directement :

- dans leur classe pour les CP
- sur la cour du bas pour les CE1 et les CE2
- sur la cour du haut pour les CM1 et les CM2.

Pour ouvrir le portail de 7h30 à 8h35 et le soir après 17h00, il suffit de sonner au visiophone et de le pousser. Sur les heures de classe, sonner et attendre qu'une personne déclenche l'ouverture à distance.

Au cours de l'année, il est possible que les consignes pour l'organisation de l'école évoluent selon la crise sanitaire ou les besoins de l'école.

Merci de votre compréhension.

Avec l'équipe, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux élèves et à leurs parents.

Nous souhaitons aussi la bienvenue à Karine LANGEVIN qui a été nommée sur le poste des CM2. Elle sera présente le mardi et un lundi sur trois.

Je souhaite à chacun une bonne rentrée et une très belle année scolaire !

Christine BOUÉ, cheffe d'établissement

Lettre Infos Parents n°1

Informations importantes pour 2021-2022, à conserver toute l'année

1. Rappel des horaires de l'école

Matin : 8h45 à 11h45 **Après-midi** : 13h45 à 17h00

Afin de faciliter l'accueil des enfants, nous vous demandons de bien respecter ces horaires tout au long de l'année. Les enseignants viendront ouvrir le portail 10 minutes avant le début des cours. **Pour des raisons de sécurité, aucun élève ne devra être présent sur la cour en dehors de ces horaires.**

En maternelle, les enfants sont accueillis dans les classes et les sorties se font à la porte des classes. **Pour les primaires, les entrées et sorties des enfants par le portail du haut sont surveillées par un enseignant :**

- de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45 pour les entrées dans l'école.
- à 11h45 et 17h00 pour la sortie des classes.

Rappel : les structures de jeux sont interdites aux sorties de classe : à 11h45, à 17h00 et après la classe.

Votre enfant peut **venir à l'école à vélo**. Nous disposons d'un râtelier pour ranger les vélos dans le petit jardin situé au cœur de l'école.

« Les passeports pour les primaires » changent de couleur !

Le passeport JAUNE autorise votre enfant à sortir SEUL le midi et le soir.

Le passeport BLEU autorise votre enfant à sortir SEUL selon les indications notées dessus.

Le passeport BLANC autorise votre enfant à partir avec un des adultes notés dessus (autre que vous parents).

Les passeports vous seront donnés le mardi de la rentrée. Merci de les compléter le soir même afin qu'ils soient plastifiés rapidement et donnés à vos enfants.

Merci de garder et d'utiliser tout au long de l'année les bulletins : « Autorisation exceptionnelle de sortie ».

Si vous venez en voiture, vous pouvez **vous garer sur le square du Hâvre** (derrière la boulangerie) et venir à pied chercher votre enfant. **Cela permet d'améliorer la sécurité autour de l'école en diminuant le nombre de voitures. Merci de veiller avec nous à la sécurité des enfants !**

Toutes les familles ont communiqué une adresse courriel afin que toutes les prochaines LIP (« Lettres Infos Parents ») vous soient envoyées. Nous vous remercions.

2. Absences

→ Pour une **absence prévue**, utilisez les **bulletins d'absence**.*

→ Toute **absence imprévue** doit être signalée à l'école **le plus rapidement possible** : en venant à l'école, par téléphone, sur la messagerie de l'école avant 8 h 15 ou par l'intermédiaire d'un frère ou d'une sœur (avec un mot écrit). **Après chaque absence**, votre enfant rapportera à son enseignant **OBLIGATOIREMENT un bulletin d'absence** que l'enseignant conservera dans le registre d'appel de la classe. * Vous en trouverez dans la pochette de correspondance de votre enfant.

3. Organisation scolaire

→ Personnel de l'école :

Sandrine CLAUDE : ASEM (agent de service en école maternelle), animatrice informatique / BCD et accueil périscolaire

Nathalie GAUTIER : accueil périscolaire et entretien des locaux.

Elodie GOURMELON : ASEM et accueil périscolaire

Pascale LEDROIT : ASEM, accueil périscolaire et entretien des locaux.

Sabrina MENESGUEN : ASEM et accueil périscolaire, entretien des locaux.

→ Enseignants :

Emilie HOLLANDE, enseignante spécialisée

Classe de PPS/PS : Christelle PERCY DU SERT

Classe de MS : Marie VIOLIN

Classe de GS : Nathalie AUFFRAY

Classe de CP : Solèn LAMBERT

Classe de CE1 : Dorothée RUSSON

Classe de CE2 : Laëtitia RENAUD

Classe de CM1 : Pierre FAUCHEUX

Classe de CM2 : Christine BOUÉ et Karine LANGEVIN (le mardi et un lundi sur trois).

→ Direction :

Christine BOUÉ, cheffe d'établissement de l'école

En cas d'absence de la directrice, c'est Christelle PERCY DU SERT qui a la délégation de pouvoirs.

4. Livret scolaire et rencontres avec les enseignants ou la directrice

Les enseignants et la directrice sont à votre disposition pour vous rencontrer. Pour avoir un entretien avec eux, demandez-leur un rendez-vous avec un délai de quelques jours (sauf urgence). « **Prenons le temps des apprentissages** ».

Les livrets scolaires seront transmis deux fois dans l'année aux familles fin janvier et fin juin 2022.

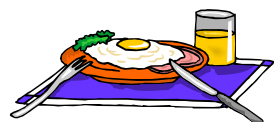
Pour les semaines de rendez-vous de parents, vous serez informés par les enseignants.



5. La pochette de correspondance

Cette pochette est le lien entre l'école et la famille. Vous y trouverez les circulaires concernant la vie de l'école. Vous pouvez y signaler toutes les informations dont les enseignants auraient besoin ou y noter une demande de rendez-vous. Nous vous remercions de **consulter cette pochette chaque soir**. Merci de faire parvenir **rapidement** à l'école **les talons réponses** quand il y en a. **L'ENFANT DOIT AVOIR SA POCLETTE TOUS LES JOURS DANS SON CARTABLE.**

6. Le restaurant scolaire



Le restaurant scolaire « Le goûtatout » est municipal. Vous pouvez le contacter au 09 79 71 43 84 ou restaurant-scolaire@oudon.fr pour une réservation ou une annulation. Merci de prévenir l'enseignant le matin s'il y a du changement pour le midi !

7. Accueil périscolaire (APS)

De nombreuses familles ont rempli le dossier d'inscription pour leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire. Toutefois, **les inscriptions sont à confirmer**. L'OGEC et l'équipe d'animatrices demandent à toutes ces familles d'envoyer un courriel pour indiquer pour la période (le mois ou l'année) le planning avec : les dates, le matin et/ou le soir. Merci, afin de mieux gérer les effectifs, de renvoyer votre message **avant le jeudi 2 septembre** à : aps@esjo.fr.

Les goûters seront de nouveau mis en place dès la rentrée. Ils seront simples et distribués par les animatrices.

L'aide aux devoirs débutera le lundi 20 septembre.

ATTENTION : horaires pour le soir !

Il est ouvert tous les jours de classe de 7h30 à 8h35 et de 17h00 à 18h30. En raison du protocole, les ASEM ont besoin de temps supplémentaire pour le ménage le soir.

Pendant la durée des travaux du pont, l'APS ouvrira exceptionnellement à 7h20.

Pour annuler ou réserver, vous pouvez envoyer un SMS ou téléphoner au 06 64 29 16 29 ou envoyer un mail : aps@esjo.fr.

Rappel du règlement de l'APS :

- Les réservations et les annulations doivent se faire 24h à l'avance sous peine de pénalité.
- En raison du logiciel de saisie et de facturation pour l'APS, les heures d'arrivée et de départ sont automatiquement enregistrées par l'ordinateur. De ce fait, nous vous conseillons de passer au bureau de l'APS dès votre arrivée et ensuite d'aller chercher votre (vos) enfant(s) sur la cour ou à l'aide aux devoirs.

L'aide aux devoirs se déroule de 17h45 à 18h15. Les enfants inscrits à la garderie n'ont pas l'obligation de participer à l'aide aux devoirs.

8. Vacances scolaires

	Du	Reprise le :
TOUSSAINT	Samedi 25 octobre	Lundi 8 novembre
NOËL	Samedi 18 décembre	Lundi 3 janvier 2022
HIVER	Samedi 5 février	Lundi 21 février
PRINTEMPS	Samedi 9 avril	Lundi 25 avril
ETE	Vendredi 8 juillet	

PRENEZ NOTE SUR VOS AGENDAS !

Un « temps fort de Noël » devrait avoir lieu le vendredi soir 10 décembre.

Nous devrions partager la galette des rois le vendredi 7 janvier 2022.

La célébration de Pâques et le « bol de riz » sont prévus le vendredi 8 avril.

Il y aura classe :

→ le **samedi matin 19 mars 2022** de 8h45 à 12h00 pour la fête du projet et les portes ouvertes de l'école.

Il n'y aura pas classe :

→ Le jeudi de l'Ascension 26 mai et le vendredi 27 mai.

→ Le lundi de Pentecôte, 6 juin 2022.

9. Autres dates à noter

POUR TOUS LES PARENTS	Conseil d'Établissement : le vendredi 15 octobre à 20h00 avec l'APEL, l'OGEC et l'équipe éducative.
-----------------------	--

D'autres dates, telle que celle de la kermesse, vous seront communiquées dans l'année.

→ En ce début d'année scolaire, vous êtes invités à une réunion d'informations dans la classe de votre (vos) enfant(s) **de 18h30 à 19h45**. Veuillez prendre bonne note des dates de réunions.

→ Les enfants ne sont pas conviés à cette réunion. L'accueil périscolaire se finissant à 19h, vous êtes invités à prendre vos dispositions pour la garde de vos enfants. Merci d'avance !

Classe de PPS/PS	Mardi 28 septembre
Classe de MS	Vendredi 1^{er} octobre
Classe de GS	Vendredi 8 octobre
Classe de CP	Jeudi 23 septembre
Classe de CE1	Mardi 12 octobre
Classe de CE2	Mardi 12 octobre
Classe de CM1	Jeudi 7 octobre
Classe de CM2	Lundi 11 octobre

10. Rappels

1/ ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE

L'école assure automatiquement les élèves à la Mutuelle St Christophe (MSC). Dès maintenant, vous pouvez vous connecter sur l'Espace Parent :

<http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espaces-parents> Vous pourrez :

- Prendre connaissance de la notice d'informations avec les dispositions contractuelles
- Télécharger l'attestation d'assurance scolaire ou nom de votre enfant
- Faire une déclaration d'accident survenu en dehors des périodes scolaires.



2/ Les rétributions scolaires sont prélevées chaque mois, ou les chèques déposés en banque par l'OGEC au mois d'octobre, selon le choix de chaque famille.

Merci !

Pour l'équipe éducative,

Christine BOUE
Cheffe d'établissement